



CPTS : les Chirurgiens–Dentistes à l’abordage !

Dans la note « 100% CPTS » du Ministère de la Santé, il est question de la volonté du gouvernement de voir, dans les mois à venir, tout le territoire français couvert par des CPTS.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé ne sont plus inconnues pour la plupart d’entre nous. Rappelons néanmoins que les CPTS sont des outils de coordination entre acteurs de santé sur un territoire correspondant souvent à un bassin de vie, et dont les limites sont établies par les professionnels eux-mêmes.

Les CPTS concernent le sanitaire, le médico-social et les professionnels de santé (libéraux ou salariés).

Dans notre région, les CPTS sont présentes sur plus de la moitié du territoire et sont dirigées par des professionnels libéraux.

Quelle place pour les chirurgiens-dentistes dans les CPTS ? Inutile de poser la question de notre légitimité en tant que professionnels de santé reconnus ! La question est plutôt : **qu’est-ce qui peut intéresser les chirurgiens-dentistes ?**

3 grands thèmes sont abordés dans toutes les CPTS :

- **L'accès aux soins** : sujet d’actualité pour notre profession, la gestion des urgences à petite échelle sur le territoire d’une CPTS est une piste intéressante. L’accès aux soins pour les personnes âgées dépendantes ou non, peut aussi être un sujet abordé.
- **Le parcours des patients** : le suivi des patients diabétiques ou porteurs de cardiopathie est présent dans notre exercice quotidien et pourra être mieux traité en interpro. Le suivi et le parcours des patients porteurs de handicap, que nous ne pouvons tous accueillir dans nos cabinets, nécessitent une organisation qui peut se mettre en place à l’échelle d’une ou plusieurs CPTS.
- **La prévention** : la formation et l’information des autres professionnels de santé sur notre spécialité peut également être à l’ordre du jour.

Ces exemples, non exhaustifs, montrent que les chirurgiens-dentistes ont leur place dans une CPTS et qu’il ne faut pas hésiter à frapper à la porte de ces organisations.

Notre URPS s’investit dans le fonctionnement de l’InterURPS, association qui regroupe toutes les URPS de la région et à laquelle a été confié l’accompagnement des CPTS en formation et en activité.

Permettez-moi d’ajouter qu’il serait certainement néfaste pour notre profession et nos patients, de nous isoler des autres professionnels de santé. Nous n’avons pas le droit de laisser passer cette occasion de participer à l’interprofessionnalité, à l’heure où notre profession revendique sa médicalité !



Les chirurgiens-dentistes & le tabac

En 2022, votre URPS vous interrogeait sur vos pratiques et attentes en tabacologie.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Les répondants assurent...

- L'interrogation systématique du statut tabagique des patients lors de leur première visite
- L'interrogation des patients sur leur souhait d'arrêter de fumer, ainsi que l'abord de l'effet du tabagisme sur la santé (pas de manière systématique)

Les répondants regrettent...

- L'absence de formation à la tabacologie

Des chirurgiens-dentistes peu formés et informés

Les répondants déclarent ne **pas** se sentir **suffisamment formés/informés pour aborder l'arrêt du tabac avec leurs patients**. Majoritairement, les besoins se portent sur la connaissance des outils disponibles, sur les traitements nicotiques de substitution et sur les conseils à transmettre. Un rappel de la documentation disponible et des structures spécialisées peut également s'avérer nécessaire.



Nous organisons 2 webinaires
les mardis 14 et 21 novembre de 20h30 à 21h30

14 nov.

« Les outils d'aide au sevrage tabagique
et les orientations possibles »

21 nov.

« Initiation et prescription d'un traitement
nicotinique de substitution »

Ces webinaires sont ouverts aux assistant(e)s dentaires. **Inscription sur notre site Internet.**



La prochaine édition du Mois sans tabac
se déroulera en novembre

L'INTERPRÉTARIAT TÉLÉPHONIQUE



Afin de faciliter la **prise en charge des personnes migrantes et/ou allophones**, l'URPS avec le soutien de l'ARS des Pays de la Loire vous propose un accès à l'**interprétariat téléphonique**.

Vous souhaitez accéder au service ?

Toutes les informations sont disponibles dans le flyer joint à cette plaquette.



L'expérimentation continue !

« **Accompagnez et favorisez le vieillissement en bonne santé dès 60 ans** ». Restez informé(e) des actualités du projet sur notre site Internet et sur nos réseaux sociaux.

HANDICAP ET SANTÉ BUCCO-DENTAIRE



L'URPS et Acsodent Pays de la Loire se sont à nouveau associées pour proposer une **journée d'informations et d'échanges**. Placées sous le thème de la dénutrition, deux conférences se sont déroulées le matin : la première sur l'impact du handicap sur le bucco-dentaire et la seconde sur la dénutrition. Une centaine de personnes ont participé à cette journée le 15 juin dernier à Angers.

Cet évènement s'inscrit dans la **dynamique partenariale** entre nos deux associations pour proposer depuis 2020, des journées à destination des professionnels du médico-social et des chirurgiens-dentistes.

Ce que les chirurgiens-dentistes retiennent de cette journée...

La prise en charge précoce pour prévenir tous les désordres qui vont s'installer chez les patients en situation de handicap.

Cette journée permet de **décomplexifier l'abord du handicap** chez le patient, **on apprend énormément de choses** qui peuvent d'ailleurs servir à des patients qui ne sont pas en situation de handicap. **C'est réellement un enrichissement personnel et professionnel.**

Le sujet est très intéressant, j'ai **appris plein de choses** d'un point de vue nutritionnel en rapport avec ma profession. **J'ai réalisé** grâce à cette journée que j'avais dans ma patientèle en ce moment, **un patient en dénutrition. J'ai maintenant les mots** pour l'inciter à reprendre une alimentation normale et retourner vers son médecin généraliste pour qu'il soit mieux suivi.



Dans le cadre d'une dynamique régionale impulsée par l'ARS, Acsodent Pays de la Loire en partenariat avec l'UFSBD, accompagne les établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans la **mise en œuvre d'actions de prévention à la santé bucco-dentaire**. La programmation d'un dépistage annuel, associée à la formation du personnel et à la mise en place de protocoles d'hygiène, permettent une baisse significative des besoins de soins lourds et/ou complexes, ainsi qu'une prise en charge de qualité.

VOUS VOUS SÉPAREZ DE VOTRE FAUTEUIL DENTAIRE ?

Pour favoriser les dépistages et réaliser des séances d'habitation aux soins pour faciliter les consultations des personnes en situation de handicap, Acsodent Pays de la Loire propose l'installation d'un fauteuil dentaire dans les ESMS. Dans cette optique, **l'association est à la recherche de fauteuils destinés à être mis au rebut, dans le cadre d'un renouvellement de matériel ou à la suite d'un arrêt d'activité.**



Si vous êtes en possession d'un fauteuil inutilisé et que vous souhaitez lui donner une seconde vie, contactez Acsodent Pays de la Loire à acsodent@acsodent.org ou au 09 84 43 61 93



LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

En janvier, l'URPS organisait le « mois du numérique » en partenariat avec l'URPS Infirmiers, l'Assurance Maladie et le GCS e-santé. L'occasion pour les chirurgiens-dentistes de s'informer sur les **nouveaux services inscrits dans le Ségur du numérique en santé** en participant aux webinaires proposés chaque mardi. L'ambition de ce Ségur ? « Généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et avec l'utilisateur pour mieux prévenir et mieux soigner ». La mise en place de **4 services** est en cours, ils seront disponibles dans vos logiciels métier courant 2024.

L'Identité Nationale de Santé (INS)

Identité de référence partagée par tous les acteurs de santé : elle permet un référencement fiable des données de santé.

Pourquoi l'utiliser ? Afin de fiabiliser l'identité de vos patients en utilisant l'identité de référence (et ainsi limiter les doublons) et échanger de manière sécurisée avec l'ensemble des acteurs.



Le Dossier Médical Partagé (DMP)



Carnet de santé numérique, il permet au patient de conserver et partager ses données de santé. Il est confidentiel et non obligatoire.

Pourquoi l'utiliser ? Pour mieux se coordonner entre professionnels de santé. Ce dossier donne accès immédiatement aux informations médicales du patient lors d'une première consultation, d'une hospitalisation ou en cas d'urgence.

MSSanté

Ensemble de messageries électroniques sécurisées réservé aux professionnels de santé et intégré à un espace de confiance.

Pourquoi l'utiliser ?

- Sécuriser les échanges de données de santé et de se conformer aux obligations légales pour protéger sa responsabilité.
- Faciliter la coordination sur l'ensemble du parcours de soin des patients et usagers.
- Favoriser les échanges dématérialisés et structurés avec vos partenaires (gain de temps et d'argent).
- Recevoir dans sa messagerie sécurisée les communications officielles régulières de la direction générale de la santé.



Pro Santé Connect

Service qui permet une connexion unifiée et sécurisée aux services numériques de santé. Les acteurs (de santé) peuvent ainsi attester de leur identité à partir d'un référentiel opposable (annuaire.sante.fr) et d'utiliser le dispositif d'authentification de leur choix, dont la carte CPS et e-CPS.

Pourquoi l'utiliser ? Pour assurer la plus grande sécurité dans les connexions.



mon
ESPACE
SANTE

Mon espace santé est un **service numérique de confiance** qui permet à chacun de stocker et partager en toute sécurité tous les documents et informations utiles pour son suivi médical avec ses professionnels de santé. Au-delà du dossier médical, ce service donne accès à une messagerie sécurisée, à un catalogue de services et d'applications de santé référencés par les services publics puis à terme, à un agenda médical. Mon espace santé a été ouvert automatiquement à l'ensemble des citoyens.

Pour tout complément d'information ou toute question, rapprochez-vous de votre interlocuteur URPS ou Assurance Maladie. Vous pouvez aussi contacter le GCS e-santé : accompagnement-segur@esante-paysdelaloire.fr



CHIRURGIENS-DENTISTES
DES PAYS DE LA LOIRE

